

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 221

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 4 *ter*

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« locales »,

le mot :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.